

Le ministre n'ayant pas répondu à cette lettre, M. de Frontenac, le 15 octobre 1697, revint sur le sujet :

“ Pour le fils du sieur des Bergères à qui le Roi avait envoyé un brevet d'enseigne l'année dernière, vous ne m'en parlez, Monseigneur, ni dans la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ni dans le mémoire commun, quoique M. de Champigny et moi, unanimement, nous eussions mandé que, pour satisfaire exactement aux ordres de Sa Majesté, je différerais à le mettre en charge jusqu'à ce qu'il eut l'âge que le Roi prescrivait, et comme il n'y avait que peu de temps à attendre, et qu'il nous en était venu cette même année de beaucoup plus jeunes et qui n'avaient pas les mêmes services que celui-ci, qui, depuis deux ou trois campagnes, s'est trouvé dans tous les partis qui se sont faits, nous croyions que vous ne trouveriez pas mauvais, en considération du long temps que son père sert avec distinction, qu'on lui conservât ses appointements depuis la date de son brevet ; c'est de quoi nous vous supplierons encore cette année. ” (1)

En 1703, l'enseigne des Bergères de Rigauville était au fort Frontenac avec son père.

Le 14 novembre 1703, M. de Vaudreuil écrivait au ministre :

“ J'ai reçu, Monseigneur, les congés que S. M. a bien voulu accorder aux sieurs Desgly et de Rigauville. L'un et l'autre ont été inutiles, le sieur Desgly étant en France et le sieur de Rigauville avec son père au fort Frontenac. ” (2)

De 1703 à 1714, nous avons peu de renseignements sur M. des Bergères de Rigauville. On a écrit qu'il fut nommé en 1709 commandant du fort de Chambly. C'est son père, Raymond-Blaise des Bergères, qui, en 1709, prit, pour la seconde fois, le commandement du fort de Chambly.

En 1714, il y avait sept emplois vacants dans les troupes de la marine au Canada : la majorité des troupes, la majorité des Trois-Rivières, deux capitaines et deux lieutenances. Il y eut sept demandes pour la majorité des troupes, quatorze pour les deux emplois de capitaines et quinze pour les deux lieutenances.

M. des Bergères de Rigauville, enseigne depuis 1695, fut candidat à la lieutenance. Il manqua son coup probablement à cause de l'apostille du gouverneur ou de l'intendant sur sa demande : “ Ce n'est pas un bon sujet. ” (3)

En 1721, la veuve de la Forest se plaint au Conseil de Marine que le

---

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 15.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 21.

(3) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 117.